

Dossier de déclaration d'une manifestation

(associations / établissements scolaires)

Ce dossier doit être transmis par mail <u>au plus tard 2 mois avant la date de votre manifestation</u> à :

- <u>association@mortagnesursevre.fr</u> pour les associations
- scolaire@mortagnesursevre.fr pour les établissements scolaires et associations de parents d'élèves

Quelques précisions :

- Avant de déposer ce dossier, le demandeur doit s'assurer que les équipements et autres espaces publics sont disponibles aux dates souhaitées.
 - Manifestation en intérieur : réservation en ligne sur <u>www.mortagnesursevre.fr</u> ou auprès de l'accueil de la Mairie
 - Manifestation en extérieur : demande d'occupation de l'espace public à transmettre par mail à <u>mairie@mortagnesursevre.fr</u>
- Les dossiers transmis dans un délai <u>inférieur à 2 mois</u> seront traités en fonction de la disponibilité du matériel et de la faisabilité technique.
- Les dossiers transmis dans un délai inférieur <u>à 1 mois avant la date</u> de l'événement pourront ne pas être traités.
- Une fois le dossier enregistré, une rencontre ou un rendez-vous téléphonique entre les services et l'organisateur pourra-être programmé, afin de préciser certaines demandes

1/ L'organisateur
Nom de l'association / école :
Nom et prénom du représentant légal :
Téléphone :
Email :
Personne déléguée en charge du dossier (si différent du représentant légal) :
Nom et prénom :
Téléphone :
Email:

2/ Présentation de l'évènement

Nom de la manifestation :	
Date(s):	Horaires:
Lieu:	
Type de manifestation :	
☐ Sportive Pour ce type de manifestation, vous devrez égaleme www.manifestationsportive.fr afin de solliciter les diffé (Préfecture,)	7 7
☐ Culturelle / festive	
☐ Vide Grenier CERFA 13939*01 « déclaration préalable d'une vente a accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du (Cerfa en annexe ou téléchargeable en ligne)	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
☐ Autre :	
Description de la manifestation : Veuillez présenter en quelques lignes votre évènement et les	animations envisagées.

Pièce à joindre à la demande : plan d'implantation (emplacement stands, bar, animations, appareils électriques...)

3/ Matériel

Le matériel sera mis à disposition en fonction de la disponibilité et devra être partagé entre les différents organisateurs.

	A disposition	Souhaité par le demandeur	Accord (réservé à la Mairie)	
Ganivelles (2,50 m)	60			
Tarif location 4,44 € (1)				
Praticables (2 x 1 m)	30			
Tarif location 7,88 € / praticable				
Tables (3,06 x 0,76 m)	24			
Tables (2,20 x 0,70 m)	16			
Chaises	90			
Grille d'exposition (2 x 1,20 m)	15			
Tarif location 4,85 €/grille/jour (2)				
Pour les animations en extérieur uniquement				
Containers sacs jaunes				
Containers à déchets				
Réservé à la salle polyvalente				
Avancée de scène (2,50 x 1,22 m)	8			
Paravents	37			

- (1) Payant pour les associations extérieures / à partir de la 11^{ème} ganivelles pour les associations mortagnaises
- (2) Payant pour les associations extérieures

Demandes particulières

Accord (réservé à la Mairie)	Refus (réservé à la Mairie)

4/ Arrêtés de circulation / stationnement

Avez-vous besoin d'un arrêté	de circulation ?	□ Oui	□Non
Dates et heures : du	au		
Lieux et noms des rues concer	nés :		
Avez-vous besoin d'un arrêté	de stationnement ?	□ Oui	□Non
Dates et heures :			
du	au		
Lieux et sites concernés :			
	plan de situation prés	entant les lieux/ı	rues concernés par les demandes
d'arrêtés			
Réservé à la mairie			
keserve a la mairie			
☐ Accord	☐ Refus		
Observations :			

5/ Electricité

❖ Préconisation : Merci de privilégier les appareils à gaz (friteuse, plancha,..)

Liste du matériel él	ectrique à	alimenter	:
----------------------	------------	-----------	---

Type de matériel	Puissance (watt)	Quantité

Préciser l'emplacement du matériel sur le plan d'implantation de votre évènement (cf point 2)

Réservé à la mairie	
☐ Accord	☐ Refus
Observations	

6/ Débit de boisson

Souhaitez-vous déposer une demande d'autorisation de débit de boisson ?
☐ Oui ☐ Non

> Si oui, compléter l'imprimé « demande d'autorisation de débit de boisson » en annexe

7/ Communication - affichage

Trois portiques pour l'installation de banderoles sont mis à disposition des associations mortagnaises pour annoncer les manifestations : route de Poitiers, route de Cholet et route de Nantes (réalisation, achat et installation des banderoles à la charge des associations - format de la banderole $3m \times 0.7m$).

Souhaitez-vous l'installation d'une banderole sur les po	rtiques ? 🔲 Oui	□Non	
A partir de quelle date : (maximum 1 mois avant la manifestation)			
Pièce à joindre à la demande : visuel de la bander	role		
Réservé à la mairie			
□ Accord □ Refus			
Installation possible à partir du :			
Retrait au plus tard le :			
Souhaitez-vous une parution de votre évènement sur le magazine municipal « Le Mortagnais » ? ☐ Oui ☐ Non ➤ Pièce à joindre à la demande : texte + visuel			
Souhaitez-vous une parution de votre évènement sur les panneaux lumineux ? ☐ Oui ☐ Non			
8/ Dive	ers		
Exemple : trophées pour des évènements sportifs, vin d'h	oonneur (préciser le no	mbre de personnes),	
Autres demandes			
	Accord (réservé à la Mairie)	Refus (réservé à la Mairie)	

9/ Engagement - responsabilité de l'organisateur

Le demandeur s'engage à respecter les réglementations applicables à la manifestation qu'il organise, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité, de secours et de secourisme, de lutte contre l'incendie et des établissements recevant du public. Il est également responsable de l'application effective de ces réglementations et de la correcte mise en œuvre des conditions pratiques de la manifestation.

En signant le présent dossier de déclaration de sa manifestation, l'organisateur atteste avoir souscrit une assurance en responsabilité civile qui garantit tant pour les dommages qu'il pourrait causer à un tiers, que pour ceux qu'il pourrait causer à la ou les salle(s), leur(s) extérieur(s), le mobilier et le matériel s'y trouvant.

Date:

Nom / Prénom:

Signature :
10/ Validation du dossier
Réservé à la mairie
Dossier reçu le :
Validation par l'élu référent :
- Nom / Prénom
- Le
Signature
Copie transmis au demandeur le :



DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant
Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :
Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :
N° SIRET : Voie : Complément d'adresse :
Code postal : Localité : Localité : Téléphone (fixe ou portable) :
2 - Caractéristiques de la vente au déballage
Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail) :
Marchandises vendues : neuves occasion Nature des marchandises vendues :
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :
Date de début de vente : Date de fin de vente : Durée de la vente (en jours) :
3 - Engagement du déclarant
Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom), certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.
Date et signature :
Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).
4 – Cadre réservé à l'administration
Date d'arrivée : N° d'enregistrement : recommandé avec demande d'avis de réception remise contre récépissé
Observations:



Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire

(à adresser en mairie au minimum 15 jours avant la manifestation)

Nom et prénom du demandeur			
Adresse			
Téléphone			
Agissant en qualité de (président, secrétaire, gérant)			
Nom de l'association			
Adresse du siège social			
du Code de la Santé Publique, dans le	oit de boissons temporaire, en application de l'article L3334-2 cadre de la manifestation suivante		
Objet			
Lieu	<u></u>		
Date	du		
Horaires d'ouverture et fermeture de la buvette	dehàh		
FAIT à MORTAGNE SUR SEVRE le Signature du demandeur			
AUTORISATION DU MAIRE			
Le Maire de Mortagne sur Sèvre, Vu l'article L3334-2 du Code la Santé Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Vu l'arrêté préfectoral n ⁰ 21-CAB-975 Vu la demande ci-dessus,	code général des collectivités territoriales,		
ARRETE: L'association	, représentée par M		
est autorisée à ouvrir un débit excep	otionnel et temporaire de boissons, de catégorie,		
du 2024 au	h à h.		
Fait à MORTAGNE SUR SEVRE, le Le Maire, Alain BROCHOIRE			
Lo cignotoiro do la demande sera conside	éré en toutes circonstances comme responsable des infractions qui seraient		

commises à la réglementation en vigueur en matière de débits de boissons et vente d'alcool.